Document d'informations clés

CM-AM GLOBAL CITY ZEN

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM GLOBAL CITY ZEN
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Code ISIN Part IC : FR00140074R0
Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu
Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

OBJECTIFS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et financière en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect d'un engagement d'investissement extra-financier selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution du marché actions sur la durée de placement recommandée en investissant dans des sociétés internationales, cotées sur des marchés réglementés, qui tirent avantage de l'urbanisation à travers le monde en apportant des solutions permettant aux villes d'évoluer vers un mode intelligent dit « smart city». Il relève de l'article 8 du règlement Disclosure. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori : MSCI ALL COUNTRY WORLD Index. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.
La société de gestion de l'OPCVM établit un univers d'investissement initial composé de valeurs internationales de capitalisation boursière de plus de 500 millions de dollars principalement issues du MSCI ALL COUNTRY WORLD. L'univers est aussi enrichi, à hauteur de 10% maximum, de valeurs répondant à la thématique de l'OPCVM. La note moyenne ESG des titres hors indices doit être supérieure à la note minimale d'intégration. Le fonds a également pour but d'obtenir une intensité carbone plus faible que son indice de référence. Il fera aussi l'objet d'une analyse, a posteriori et à titre indicatif, de sa trajectoire carbone dans une perspective d'évaluation de son alignement aux objectifs de l'Accord de Paris, à savoir la limitation à 2°C de l'augmentation de la température mondiale d'ici à 2100. Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en quatre étapes :

Etape 1 : Filtre thématique :

Les sociétés interviennent dans l'écosystème des villes en proposant des produits et/ou des services dans au moins un des 3 thèmes suivants définis selon la société de gestion :
- Ville connectée et sécurisée : Entreprises apportant de nouvelles technologies et solutions de sécurité pour permettre la diffusion d'innovation dans l'espace urbain. Principalement : Ces entreprises sont positionnées à différents stades d'une chaîne de valeur qui transforme les usages urbains : des équipements connectés aux applications utilisées (infrastructure digitale - logiciels - conseil - Paiements) à la sécurité (sécurité de la ville, des usagers, cybersécurité).
- Ville attractive : Entreprises rendant la construction urbaine plus performante et/ou fournissant des services qui font de la ville une source de prospérité
Il s'agit des entreprises dont l'activité rend la construction urbaine (logements - infrastructure - bureaux) plus résiliente et de celles qui fournissent des services (formation - soins de santé - divertissements - solutions de financement - livraison) qui font de la ville une source de prospérité.
- Ville durable : Entreprises ayant une action positive pour réduire l'impact des villes et de la mobilité des usagers sur l'environnement. Les entreprises sélectionnées ont une action positive pour améliorer l'impact des villes et de la mobilité des usagers sur l'environnement : optimisation de la consommation des ressources (énergies, eau, matériaux, etc.), leur meilleur partage, de plus faibles émissions de carbone et l'optimisation du cycle des déchets.
Les entreprises sélectionnées au titre de la première et/ou de la seconde thématique ne sont pas forcément des entreprises répondant à la thématique « ville durable » (dernière thématique). Elles contribuent à rendre la ville dans son ensemble plus intelligente.

Etape 2 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :

A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en œuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 3 : Filtre ESG :

L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 20 % des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert. L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 4 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Au sein de cet univers d'investissement travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier. La gestion évalue la qualité des fondamentaux de l'entreprise (qualité du management, stratégie, environnement concurrentiel, perspectives de croissance du marché.), analyse ses éléments financiers (croissance organique, rentabilité, flux de trésorerie, solidité financière...) et sa valorisation. Concernant les critères extra-financiers des sociétés, l'équipe de gestion étudiera plus particulièrement les aspects environnementaux (utilisation d'énergies renouvelables, taux de déchets recyclés.), sociaux (respects des droits de l'homme, rejet du travail forcé.) et de gouvernance (qualité du management, implication des dirigeants dans la démarche ESG.). A l'issue de ces 4 étapes, le portefeuille du fonds est composé d'environ entre 40 et 60 valeurs offrant un potentiel attractif tant sur le plan extra-financier que financier. L'utilisation de données externes ou le manque de disponibilités de certaines données peuvent entrainer des incohérences dans la sélection des valeurs carbones et ESG comme détaillées dans le prospectus. La part de l'actif analysé au titre de critères extra-financiers est supérieure à 90%. Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs de l'OPCVM. L'OPCVM pourra investir en émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière dans la limite de 10% de l'actif net.
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 80% à 110% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), supérieure à 500 millions de dollars US de capitalisation boursière, de tous les secteurs.

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.
Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.
Il peut également intervenir sur les : - contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille ; - acquisitions et cessions temporaires de titres.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Cet OPCVM est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management. Cet OPCVM a pour objectif la croissance du capital, tout en intégrant des critères extra-financiers dans son processus de gestion. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.
La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPCVM par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPCVM enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de cet OPCVM se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur liquidative de cet OPCVM en soit affectée.
Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au profil de risque du prospectus. Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 900 €**	**3 790 €**
	Rendement annuel moyen	**-61,0 %**	**-17,6 %**
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 330 €**	**11 100 €**
	Rendement annuel moyen	**-16,7 %**	**2,1 %**
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 750 €**	**15 420 €**
	Rendement annuel moyen	**7,5 %**	**9,1 %**
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 940 €**	**18 350 €**
	Rendement annuel moyen	**39,4 %**	**12,9 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 31/07/2025 et 31/08/2026.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 30/06/2021 et 30/06/2026.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 30/10/2020 et 31/10/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	**316 €**	**1 138 €**
Incidence des coûts*	**3,2 %**	**1,7 %**

(*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,8 % avant déduction des coûts et de 9,1 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend cet OPCVM afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00 % du montant investi/200 €). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coût d'entrée	2,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,02 % de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	100 €
Coûts de transaction	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : supérieur à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.
Cet OPCVM a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats et un mécanisme de valeur liquidative ajustée dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit financier, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées de l'OPCVM ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.